

Programme de soutien « Recharge sur le lieu de destination »

Notice pour la soumission des dossiers

1^{er} septembre 2023



Soutien de projets de test de marché sur le thème de la recharge sur le lieu de destination

Date limite de dépôt : 15 décembre 2023

Durée du projet : 2024-2026

Table des matières

Vue d'ensemble	1
Objectifs du programme	2
Nous recherchons des projets de test de marché sur le lieu de destination	2
Prestations de soutien du programme	3
Conditions de dépôt d'un projet	4
Dossier de projet	7
Calendrier	8



Documents à inclure dans le dossier de projet

[Formulaire de saisie](#) →

[Formulaire Excel « Coûts du projet et financement »](#) →

Informations complémentaires

Vous trouverez un grand nombre d'informations et d'outils sur notre site Internet recharge-au-point.ch ↗

[« Conception Infrastructure de recharge 2050 » \(Comment la Suisse rechargera-t-elle à l'avenir ?\)](#) ↗

Programme de soutien « Recharge sur le lieu de destination »

RechargeAuPoint, le nouveau programme de SuisseEnergie, soutient et coordonne le développement d'une infrastructure de recharge publique et privée adaptée aux besoins. Dans le cadre du programme de soutien, RechargeAuPoint recherche des projets prometteurs axés sur la recharge sur le lieu de destination et donne aux acteurs de la mobilité électrique la possibilité de réaliser leurs projets innovants et ambitieux. Le programme de soutien « Recharge sur le lieu de destination » est centré sur le test dans la pratique de nouvelles technologies et de pistes de solution (test de marché). Les connaissances générées par les projets et les enseignements et expériences qui en résultent sont consignés et relayés par RechargeAuPoint.

Vue d'ensemble

- Par le biais d'appels à projets annuels, RechargeAuPoint soutient sous différents angles des projets de nature à contribuer au développement rapide et coordonné de l'infrastructure de recharge. Le transfert de connaissances et de technologies est au centre de la démarche.
- Soutien financier pour des projets innovants de test de marché dans le domaine de la recharge sur le lieu de destination, avec des subventions situées entre 30 000 et 200 000 francs (max. 40 % des coûts imputables du projet).
- D'une durée de deux ans, la date limite de dépôt des projets pour la période 2024-2026 fixée au 15 décembre 2023.
- Le programme de soutien « Recharge sur le lieu de destination » s'adresse aux entreprises, associations, institutions de formation et pouvoirs publics (hors Confédération). Sont notamment considérés comme des lieux de destination les centres commerciaux et de loisirs accessibles au public (voir énumération à la page suivante).
- L'appel à projets se présente sous la forme d'un concours pouvant soutenir jusqu'à cinq projets.

Cette notice indique les conditions-cadres du soutien financier en faveur de projets innovants visant à tester le marché dans le domaine de la recharge sur le lieu de destination et précise les bases formelles du dépôt de projet.

Objectifs du programme

Les études de l'OFEN¹ révèlent que l'infrastructure de recharge joue un rôle clé dans la pénétration de la mobilité électrique. Non envisageable pour les véhicules à carburants fossiles, il sera à l'avenir pourtant possible de recharger son véhicule à la maison, sur son lieu de travail ou sur la route, selon la situation individuelle et l'activité.



RechargeAuPoint distingue cinq besoins typiques en matière de recharge.

Cela suppose un changement de paradigme, amenant de nouveaux comportements et de nouveaux besoins. Pour faire face à l'augmentation rapide du nombre de véhicules électriques sur les routes suisses, ainsi qu'à l'évolution des besoins des utilisateurs, il est indispensable d'étoffer rapidement l'infrastructure de recharge. Toutefois, développer des univers de recharge conviviaux et au service du réseau de demain, demande davantage d'innovation, de nouvelles approches et une collaboration accrue entre les acteurs.

Nous recherchons des projets de test de marché sur le lieu de destination

Remarque : sont notamment considérés comme des lieux de destination les centres commerciaux et de loisirs accessibles au public, tout comme les hôtels et restaurants, mais aussi les attractions, les musées, les centres de loisirs et les parcs (entreprises touristiques incluses), les établissements publics tels que les piscines, les installations sportives et les théâtres, tout comme les parkings privés et d'entreprise qui, dans le cadre du projet, sont rendus accessibles à la recharge publique à certaines heures.

La **recharge sur le lieu de destination**² – donc durant des activités quotidiennes telles que les courses, les visites, les entraînements sportifs, les séances de pratique musicale ou les événements – devrait constituer une possibilité de recharge particulièrement flexible dans le futur. Pour autant, toutes les places de parc existantes n'ont pas encore été transformées en zones de recharge, la mobilité électrique n'en étant encore qu'à ses débuts. Les compétences nécessaires font souvent défaut, ou bien les possibilités existantes sont méconnues (p. ex. prestations de services étendues pour la clientèle d'une entreprise). Par ailleurs, l'incertitude demeure quant au taux

¹ Office fédéral de l'énergie (2023) : Conception Infrastructure de recharge 2050 – Comment la Suisse rechargera-t-elle à l'avenir ? [Lien](#)

d'occupation et à l'utilisation effective des places de parc nouvellement électrifiées.

Pour ces raisons, SuisseEnergie entend donner un coup de pouce financier aux projets innovants grâce à son programme RechargeAuPoint et recherche de nouveaux concepts ainsi que des approches et méthodes de test de marché innovantes. L'objectif est de partager les connaissances, l'expérience et les enseignements acquis pour qu'ils profitent au-delà des projets individuels et incitent d'autres acteurs à s'impliquer. Leur donner les moyens d'apporter leur contribution à la recharge sur le lieu de destination œuvrera ainsi en faveur de la pénétration de la mobilité électrique. Les cas d'application possibles peuvent concerner les champs d'innovation suivants.

Innovation en matière de modèles d'affaires

Comment, via l'installation d'une infrastructure de recharge, les entreprises créent-elles une valeur ajoutée pour leurs propres activités et celles de leurs clients ?

Il peut s'agir des nouveaux modèles de refinancement pour la recharge sur le lieu de destination, l'utilisation de programmes de bonus et d'abonnement, le développement de prestations de services ou le financement publicitaire. Songeons aussi à des solutions innovantes de pilotage de la fréquentation de la clientèle au moyen de différents systèmes d'incitation et de gestion ou l'utilisation combinée de la recharge publique et privée.

Amélioration de la convivialité

Comment des offres conviviales ou des technologies émergentes peuvent-elles contribuer à améliorer l'offre de prestations de services ou l'expérience client sur le lieu de destination ?

Grâce à des concepts et à des applications qui visent à améliorer l'expérience client et à accroître la convivialité (par ex. par le biais d'applications web, de développements technologiques, de nouveaux design ou d'autres approches).

Recharge en réseau

En quoi la recharge sur le lieu de destination contribue-t-elle au système énergétique du futur ?

L'emploi de systèmes de recharge intelligents sur le lieu de destination et l'intégration de bornes de recharge dans le réseau électrique (local), au moyen de protocoles de communication électronique appropriés, constituent de possibles exemples, tout comme les solutions innovantes pour la disponibilité de l'électricité au moment de la recharge, orientée vers les besoins ou temporelle.

Prestations de soutien du programme

Grâce au programme « Recharge sur le lieu de destination », SuisseEnergie soutient des projets pour la période 2024 à 2026 à hauteur de min. 30 000 francs et max. 200 000 francs, les subventions étant toutefois plafonnées à 40 % des coûts imputables du projet. La contribution financière

est versée exclusivement au porteur de projet. Les projets soutenus bénéficient de l'accompagnement du programme RechargeAuPoint pendant toute la durée de réalisation.

Seules les dépenses effectivement générées et requises pour la réalisation en bonne et due forme du projet (p. ex. frais de personnel² ou frais de développement) peuvent être imputées comme coûts de projet. Constituent également des coûts de projet imputables les dépenses indirectement liées au projet et les prestations de tiers. Les coûts des dépenses générées avant l'accord contractuel (p. ex. pour établir le dossier de projet ou répondre aux exigences) ne sont pas considérés comme des coûts imputables. Constituent également des coûts non imputables les investissements dans des infrastructures de recharge (cela inclut les bornes de recharge et leur installation, le matériel, la gestion, le génie civil et le raccordement).

Les porteurs de projet doivent respecter toutes les conditions et transmettre en temps voulu les documents requis (formulaire de saisie, coûts de projet et financement, plan de projet et calendrier). Les subventions sont versées sur la base d'un contrat de subvention³ conclu entre le porteur de projet et l'OFEN, lequel définit également les modalités de versement sur la base des données fournies lors du dépôt du dossier.

Conditions de dépôt d'un projet

L'appel à projets s'adresse à un large groupe cible d'acteurs du domaine de la recharge sur le lieu de destination.

Exigences auxquelles les porteurs de projet doivent répondre

- Les porteurs de projet s'engagent à créer une infrastructure de recharge durable, accessible au public et conviviale.
- Ils s'engagent par ailleurs à renforcer leurs compétences techniques et méthodologiques. Par leur projet, ils contribuent à structurer et à propager le savoir méthodologique et technologique à tous les autres acteurs du secteur (rôle de modèle et de facilitateur).
- Les coopérations entre organisations sont autorisées et pertinentes. Un porteur de projet clairement défini doit être désigné comme partenaire contractuel et une personne doit être désignée responsable du projet au sein de cette instance.

Entrent en considération comme porteur de projet (liste non exhaustive) :

- entreprises et organisations ayant leur siège en Suisse, ceci comprend :
 - entreprises chargées de l'approvisionnement en électricité ;
 - villes, communes et régions ;

² Tarifs horaires maximaux : administration, 90 francs ; expertise technique, 133 francs ; direction de projet, 156 francs.

³ Les subventions ne sont pas soumises à la taxe sur la valeur ajoutée.

- cantons ;
- institutions de formation ;
- associations et organisations privées suisses.

Exigences générales auxquelles les projets doivent répondre

Les projets soumis doivent respecter les points suivants :

- Les projets se concentrent sur des mesures applicables dans les domaines du test de marché et de l'innovation en matière de recharge sur le lieu de destination. Ils se démarquent en utilisant des technologies existantes et en testant ou en faisant la démonstration de nouvelles prestations de services ou approches relevant de l'économie comportementale.
- Des bases et des concepts destinés au test de prestations de services et de solutions pour une recharge efficace, conviviale et en réseau sur le lieu de destination sont élaborés. Les mesures de communication et de sensibilisation accompagnant le projet sont elles aussi subventionnables.
- Dans le cadre du projet, une innovation est testée sur le marché et des enseignements en sont tirés (viabilité commerciale, évolutivité et recommandations d'optimisation).
- Les coûts connus ou prévisibles du projet doivent être budgétisés de façon claire dans l'offre. Les coûts internes et les prestations propres des porteurs de projet peuvent être pris en compte.
- Le financement des coûts restants (au moins 60 %) par le porteur de projet doit être assuré de manière aussi large et vérifiable que possible au moment du dépôt du dossier.
- Quand un projet est retenu, le porteur de projet s'engage par contrat à procéder à un contrôle et à un reporting appropriés et à informer régulièrement RechargeAuPoint de l'avancement du projet. Les coûts financiers et le financement du projet sont également soumis au reporting.

Projets ne pouvant pas donner droit à une subvention

- Projets de recherche ou projets sans réalisation concrète (phase pilote).
- Projets déjà spécifiquement soutenus par le programme « Projets pilotes et de démonstration et projets phares » de l'OFEN. Les projets de suivi clairement et factuellement délimitables peuvent déposer un dossier.
- Demandes pour des projets déjà soutenus par l'OFEN ou d'autres offices fédéraux (double financement).
- Projets d'investissement purs (p. ex. investissements architecturaux, matériels et techniques, notamment dans des infrastructures, du mobilier ou des véhicules).

- Projets qui pourraient aussi être réalisés sans le soutien de la Confédération.
- Projets qui se limitent exclusivement à des mesures de communication et de sensibilisation (p. ex. publications et outils pédagogiques, conférences, congrès et expositions).

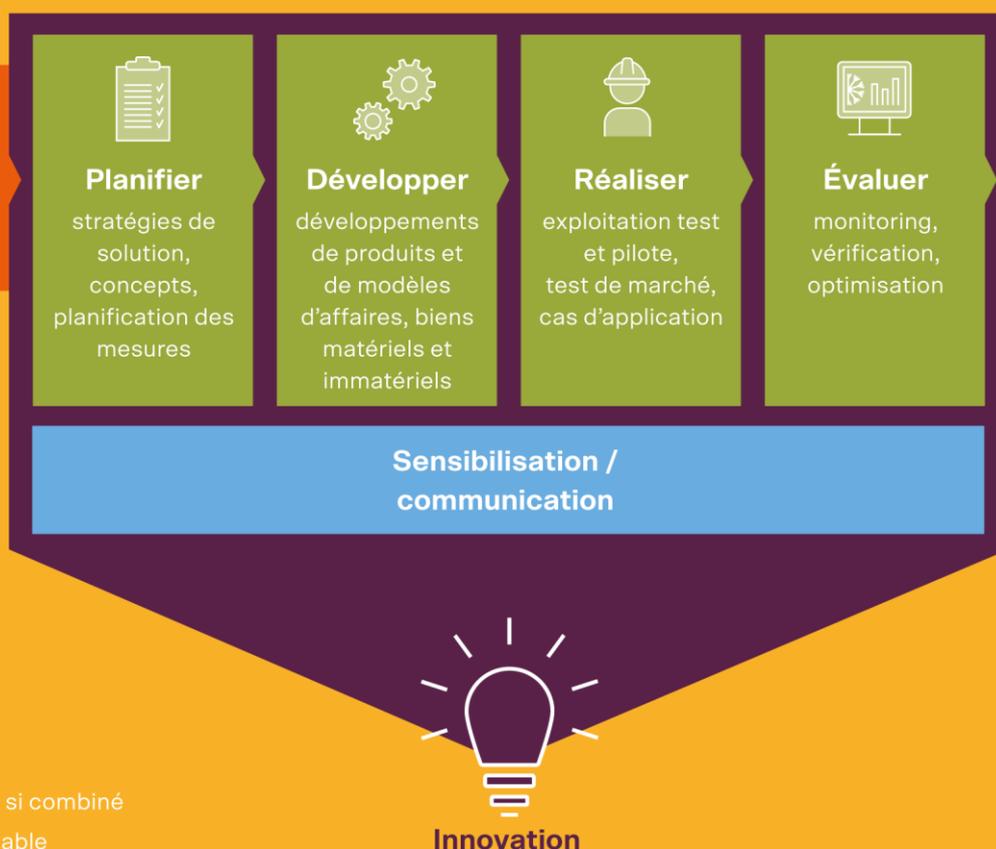
Critères d'évaluation

- **Étendue et qualité de l'impact prévisible** (activités, produits et résultats) du projet prévu. Accent particulier sur la recharge conviviale et en réseau en Suisse.
- **Degré d'innovation et caractère novateur du projet** : le projet constitue une nouvelle approche ambitieuse ou est associé de façon innovante à des solutions existantes. Il se démarque des projets existants par certaines caractéristiques distinctives qui peuvent être clairement décrites.
- **Potentiel de multiplication et d'évolutivité du projet** : le projet et son innovation ont le potentiel, en tant que projet pionnier, d'être utilisés ou répliqués par d'autres acteurs ou dans d'autres domaines (bonnes pratiques). Des économies importantes peuvent être réalisées en cas de large pénétration du projet.

Éléments du 1^{er} appel à projets

Domaines de soutien

Idées



Commercialisation et développement / exploitation opérationnelle

- Subventionnable
- Subventionnable si combiné
- Non subventionnable

- **Contribution du projet au transfert de connaissances et de technologies** ainsi qu'à l'information et à la sensibilisation de groupes cibles spécifiques : des mesures de marketing et de communication font partie intégrante du projet et visent à diffuser l'approche du projet, le caractère innovant et les enseignements pertinents auprès des acteurs concernés et du grand public, selon les groupes cibles. Les projets soutenus font par ailleurs l'objet d'une communication via RechargeAuPoint.
- **Organisation de projet convaincante** : l'organisation et la configuration de projet reposent sur un porteur de projet prometteur et disposant d'un bon soutien ainsi que sur des partenaires de mise en œuvre qualifiés.
- **Qualité du dossier** : le dossier déposé est bien structuré, clair et intelligible et rigoureusement complété. Les risques de projet et les mesures y afférentes sont identifiés.

Dossier de projet

Lors du dépôt, le formulaire de saisie doit être intégralement complété, signé et accompagné des annexes.

Le formulaire de saisie contient des indications utiles pour vous aider à compléter le document. Nous répondrons aux questions individuelles plus larges lors du webinaire du 19 septembre.

Documents et pièces justificatives requis

- Coûts de projet et financement (modèle Excel)
- Dossier signé (copies papier du formulaire de saisie ou signatures électroniques)
- Plan de projet / calendrier séparé, p. ex. sous la forme d'un tableau ou d'un diagramme de Gantt
- Facultatif : description du projet, promesses de financement, déclarations d'engagement (« letter of intent », LOI) des partenaires

Exigences et conditions-cadres du dossier de projet

- Le dossier de projet doit être transmis complet, avec les annexes (voir ci-dessus), à info@laden-punkt.ch.
- Tous les documents sont disponibles en français, allemand ou italien.
- Les dossiers de projet doivent être envoyés par e-mail d'ici au 15 décembre 2023. Les dossiers de projet transmis hors délai ou incomplets ne seront pas pris en compte.
- La réception du dossier de projet est confirmée par e-mail.

Modalités d'octroi

- L'appel à projets s'effectue par voie de concours. Un jury spécialisé décide de l'octroi de la subvention. Seules les demandes de qualité répondant le mieux aux critères d'évaluation sont prises en considération.
- Le soutien est limité à cinq projets au maximum.
- Les demandeurs reçoivent une décision écrite quant à un éventuel soutien dans un délai maximum de trois mois suivant l'échéance de dépôt des projets. L'acceptation ou le refus est communiqué par e-mail.

Calendrier

Étape	Échéance
Publication du programme de soutien RechargeAuPoint, appel à projets « Recharge sur le lieu de destination »	1 ^{er} septembre 2023
Publication des documents	
Webinaire de questions-réponses	19 septembre 2023
Date limite de dépôt des projets	15 décembre 2023
Décision	29 février 2024
Début du projet	1 ^{er} mai 2024
Reporting et facture	d'après le contrat de subvention
Réalisation du projet, rapport final et facture finale	30 avril 2026



Questions et contact

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser à la ligne d'information SuisseEnergie : 0848 444 444

Vous trouverez de plus amples informations dans l'encadré sous

recharge-au-point.ch/fr/subvention/ →